



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

24-04-2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0473 798 181**

Nom

(en entier) : **Kiala**

(en abrégé)

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Ancienne Potence 28 7503 Tournai**

Objet de l'acte : Révocation de pouvoirs spéciaux en matière de ressources humaines et de questions liées au travail ; et- Procuration

Extrait des décisions unanimes du conseil d'administration du 27 mars 2025:

[...]

4. DELIBERATIONS ET DECISIONS

Chaque administrateur déclare approuver les décisions écrites suivantes du conseil d'administration :

4.1. Le conseil d'administration décide de révoquer, avec effet immédiat, les pouvoirs spéciaux en matière de ressources humaines et de questions liées au travail accordés à Uwe Tiedeman

5. PROCURATION

Le conseil d'administration donne procuration à Katrien VORLAT, Tobias VERMEULEN, Sarah DE DEYN, et Maria NINAHUALPA, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de la Régence 52, agissant individuellement, avec droit de substitution, afin de faire tout le nécessaire pour publier les décisions du conseil d'administration dans les Annexes au Moniteur Belge et de modifier l'inscription de la Société dans le Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, un guichet d'entreprise de leur choix et le greffe du Tribunal de l'Entreprise, et de faire tout le nécessaire.

[...]

Extrait certifié conforme
Maria Fernanda Ninahualpa
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)